

Déjections canines



Les Toutounets installées dans la ville.

Pour réduire les nuisances et faciliter le ramassage des déjections canines par leurs propriétaires, la municipalité a installé des "toutounets" (photo) réparties sur l'ensemble de la ville. Ces distributeurs de sacs sont aussi disponibles à proximité de l'Office de tourisme et des abords de la mairie.

- **Le ramassage des déjections par les propriétaires de chiens est obligatoire.**
- **Les animaux doivent être tenus en laisse. La divagation des chiens est interdite.**
- **Les chiens classés dangereux doivent porter une muselière.**

Les propriétaires de chiens classés en catégorie "chiens dangereux" doivent procéder à la déclaration du lieu de résidence des chiens auprès du poste de Police Municipale.



1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)



cedex